

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON : MARGUERITES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°035/2023

Objet : MAPA 2023-21 - Travaux de voirie – Accord cadre à bons de commandes 2023-2027– Attribution

Le Maire de Manduel,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,
Vu la mise en concurrence réalisée au journal d'annonces légales Le Midi Libre le 11 juillet 2023, sur notre profil acheteur et le site de la commune,
Vu le rapport d'analyses établi par les services techniques communaux,
Vu l'avis favorable de la commission finances/ commande publique en date du 2 novembre 2023,
Considérant la nécessité pour la commune d'entretenir sa voirie communale,

Décide

Article 1^{er} : De signer le marché avec le groupement solidaire Daumas TP/Groupe Braja Lautier Moussac, mandataire DAUMAS TP, situé CD 403 Les Sergentes à Manduel (30129).
Le montant annuel maximum s'élève à 100 000€ HT.
Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an. Il ne pourra excéder 4 années consécutives.
Les dépenses seront imputées au compte 615231.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Manduel, le 6 novembre 2023

Publiée le : **09 NOV. 2023**

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

